

Les notes auctoriales dans l'Émile de Rousseau

Christophe Martin

▶ To cite this version:

Christophe Martin. Les notes auctoriales dans l'Émile de Rousseau. Jean-Claude Arnould, Claudine Poulouin. Notes. Études sur l'annotation en littérature, Presses Universitaires de Rouen et du Havre, 2008, 978-2-87775-445-3. hal-01760216

HAL Id: hal-01760216

https://hal.science/hal-01760216

Submitted on 6 Apr 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« Les notes auctoriales dans l'Émile de Rousseau », dans *Notes. Études sur l'annotation en littérature*, éd. Cl. Poulouin et J.-Cl. Arnould, PURH, 2008, p. 73-89.

On sait que l'annotation est une pratique constante de Rousseau. Certaines notes ont d'ailleurs une telle importance, dans son œuvre, qu'elles ont dès longtemps retenu l'attention des commentateurs. Plus récemment, on s'est intéressé non pas seulement au contenu de certaines notes mais à certaines spécificités de l'annotation rousseauiste que ce soit dans un texte singulier, ou dans une perspective plus globale. L'Émile n'a pourtant, jusqu'alors, pas donné lieu à une enquête spécifique de ce point de vue. Que les notes de l'Émile « méritent amplement l'analyse », conformément à une suggestion d'Yannick Séité, c'est ce qu'on voudrait indiquer ici. Encore faut-il préciser au préalable que ces notes se

^{1.} Rappelons notamment que Jacques Derrida, dans *De la grammatologie*, a longuement commenté certaines notes du *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité*, sans toutefois accorder une importance particulière à leur statut textuel.

^{2.} Voir en particulier les études de Jacques Dürrenmatt : « De l'art de battre les buissons ou de la note comme espace du détour dans la Lettre à d'Alembert », *La Licorne* n° 54, 2000, p. 179-189 ; et d'Yannick Séité : « La note infrapaginale est-elle une forme brève ? Le cas de Rousseau, "éditeur" de Julie », dans *La Forme brève*, éd. Simone Messina, Paris-Fiesole, Champion-Cadmo (Centre d'études franco-italiennes, Université de Turin-Savoie. Textes et études, domaine français), 1996, p. 179-193 ; et « Les pratiques rousseauistes de la note », dans *Les Notes de Voltaire. Une écriture polyphonique*, éd. Nicholas Cronk et Christiane Mervaud, Oxford, Voltaire Foundation, SVEC 2003 : 03, p. 48-73.

^{3. «} Les pratiques rousseauistes de la note », art. cit., p. 65.

caractérisent par une telle diversité que toute généralisation risque fort d'être assez abusive. Diversité de longueur tout d'abord : depuis la simple référence bibliographique jusqu'à la longue dissertation, par exemple sur la fameuse question débattue par Bayle de savoir si le fanatisme est plus pernicieux que l'athéisme . Variété aussi de tonalité : depuis la neutralité de nombreuses notes documentaires et de quelques gloses érudites jusqu'à la virulence de maintes remarques satiriques ou polémiques. Il importe également de distinguer les différentes strates d'annotation. La plupart des notes sont de première édition, soit qu'elles figurent déjà dans le manuscrit, soit que, plus rarement, elles aient été ajoutées sur épreuves. D'autres n'apparaissent qu'à partir d'une réédition publiée à l'adresse de Genève en 1782 et correspondent à des notes manuscrites de Rousseau rédigées en marge de son exemplaire personnel de l'édition originale en vue d'une nouvelle impression. Elles ont alors notamment pour objet de multiplier les attaques contre Jean-Henri-Samuel Formey, auteur d'un Anti-Émile paru à Berlin en 1763, et qui publia l'année suivante, un Émile chrétien consacré à l'utilité publique, version expurgée du texte de Rousseau. Il faut enfin mentionner une note manuscrite isolée (qui ne figure généralement pas parmi le corpus des notes auctoriales du texte mais est signalée en note dans l'édition de la Pléiade) sur laquelle nous reviendrons : la date de rédaction en reste inconnue mais elle semble contemporaine des premières esquisses autobiographiques. Rousseau y souligne la valeur d'aveu d'une remarque du livre I au sujet de l'abandon des enfants⁶.

Quelles que soient leurs différentes dates de rédaction, toutes ces notes ont en commun néanmoins d'avoir été écrites dans l'après-coup. C'est d'ailleurs une caractéristique générale de l'annotation rousseauiste. Tout

^{4.} Émile ou De l'éducation, éd. C. Wirtz et P. Burgelin, dans Jean-Jacques Rousseau, Œuvres complètes, t. 4, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1969, p. 632-635. Toutes nos citations sont faites d'après cette édition et les références en seront désormais indiquées entre parenthèses. L'orthographe a été modernisée.

^{5.} Exemplaire désigné par la lettre C dans notre édition de référence, et conservé à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève.

^{6.} La note est reproduite dans le tome 1 de notre édition de référence des Œuvres complètes de Rousseau, p. 1164.

^{7. «} Un des traits les plus remarquables des notes dont Rousseau accompagne ses textes est leur caractère d'après-coup » (Y. Séité, « Les pratiques rousseauistes de la note », art. cit., p. 72).

se passe comme si la note permettait à Rousseau d'objectiver sa propre réflexion, et de se faire en somme l'éditeur « d'un texte qui ne peut plus être modifié ou tout du moins qui est présenté comme non modifiable » . Plutôt que corriger son texte, Rousseau utilise la note comme un moyen d'actualiser son propos. Ainsi, pour appuyer sa recommandation de faire pratiquer aux enfants les exercices physiques et artistiques dès leur plus jeune âge, contrairement aux préjugés alors en vigueur, Rousseau cite au livre II le cas d'une petite Anglaise « qui faisait à dix ans des prodiges sur le clavecin ». Dans l'exemplaire C, Rousseau a ajouté cette note : « un petit garçon de sept ans en a fait depuis ce tems-là de plus étonnans encore » (note de la p. 402, p. 1398). C'est bien entendu de Mozart qu'il s'agit (rappelons que ses concerts à Paris et Versailles datent de la fin de l'année 1763).

Cette caractéristique n'est toutefois pas le phénomène le plus remarquable des notes de l'Émile. C'est une dimension triplement paradoxale de cette annotation que l'on voudrait mettre en lumière ici, en se référant à trois traits qu'on peut tenir sinon pour définitoires, du moins pour caractéristiques de la note en général ou de celle du traité en particulier. Le premier est ce que l'on pourrait appeler le rôle ancillaire de la note, autrement dit son absence d'autonomie, et son inféodation au texte principal: dépendance hiérarchique qui peut se manifester aussi bien sur un plan syntaxique que sémantique, ou logique. Le deuxième trait n'est pas une caractéristique structurelle mais une tendance propre à l'annotation du texte philosophique ou du traité théorique : l'effacement des marques de la subjectivité de l'énonciateur, l'usage même de la première personne renvoyant plutôt à un ego impersonnel (cartésien si l'on veut) qu'à une subjectivité intime. Le dernier trait, sans doute le plus essentiel, est la fonction de désambiguïsation de la note, en particulier dans le texte théorique ou le traité, puisque sa seule justification est alors, comme le souligne Gabriel Girard dans son Dictionnaire universel des synonymes (1824), d'apporter un « éclaircissement » : « il ne s'agit que d'expliquer des mots, des passages, des allusions, en un mot de dissiper quelques obscurités ».

Or, au regard de ces trois critères, bien des notes, dans l'Émile, manifestent une singularité remarquable. Nombreuses tout d'abord sont

^{8.} J. Dürrenmatt, « De l'art de battre les buissons », art. cit., p. 182.

celles qui semblent aspirer à l'autonomie. Rousseau met à profit l'exigence de brièveté propre à la note pour énoncer sous la forme la plus ramassée ses thèses les plus provocantes, et accuser la dimension violemment paradoxale de ses énoncés. La note apparaît alors comme le lieu d'élection d'énoncés formulaires qui semblent s'affranchir de la tutelle du texte principal pour finir par se situer aux confins de la forme brève, de l'aphorisme ou de la maxime. Qui feuillette l'*Émile* en concentrant son attention exclusivement sur les notes (expérience de lecture d'autant plus aisée qu'elles sont parfois, dans certaines éditions de la fin du XVIII^e siècle, rassemblées en fin de volume) a parfois l'impression d'avoir affaire à un recueil de pensées et de réflexions diverses, voire une collection d'anas.

Certains énoncés généralisants présents dans les notes n'ont, il est vrai, rien pour surprendre puisqu'ils sont justifiés par la nécessité de formuler des préceptes pédagogiques, conformément à la logique du genre du traité d'éducation. Ces notes sont même le signe qu'en dépit de son ambition philosophique et de son ambiguïté générique, le texte de Rousseau ne répugne nullement à être lu, aussi, comme un véritable manuel d'éducation :

...Accordez-[à un enfant] tant qu'il est possible tout ce qui peut leur faire un plaisir réel : refusez-leur toujours ce qu'ils ne demandent que par fantaisie, ou pour faire un acte d'autorité. (livre II, p. 316)

On ne doit jamais souffrir qu'un enfant se joüe aux grandes persones comme avec ses inférieurs, ni même comme avec ses égaux. (livre II, p. 329)

Mais les notes qui adoptent la forme brève sont loin de se résumer à ces préceptes éducatifs, au reste assez peu fréquents. On trouve, en revanche, un large éventail des formes canoniques de la littérature moraliste. Une note du livre IV offre ainsi un véritable petit apologue :

^{9.} C'est, là encore, une caractéristique assez générale de l'annotation chez Rousseau, très présente en particulier dans la *Lettre à d'Alembert* et *La Nouvelle Héloïse* (voir J. Dürrenmatt, art. cit., p. 185, et Y. Séité, « La note infrapaginale est-elle une forme brève ? », art. cit., *passim*).

Deux femmes du monde pour avoir l'air de s'amuser beaucoup, se font une loi de ne jamais se coucher qu'à cinq heures du matin. Dans la rigueur de l'hiver leurs gens passent la nuit dans la rüe à les attendre, fort embarrassés à s'y garantir d'être gélés. On entre un soir, ou pour mieux dire, un matin, dans l'appartement où ces deux persones si amusées laissoient couler les heures sans les compter : on les trouve exactement seules, dormant chacune dans son fauteuil. (livre IV, p. 686)

Une autre, dans le même livre, transforme une suite de références érudites en une réflexion satirique, de tonalité éminemment fontenellienne, visant à ridiculiser les extravagances de l'esprit humain (et l'on songera bien entendu à l'anecdote fameuse de la « dent d'or ») :

Croiroit-on, si l'on n'en avoit la preuve, que l'extravagance humaine pût être portée à ce point ? Amatus Lusitanus assuroit avoir vû un petit homme long d'un pouce enfermé dans un verre que Julius Camillus, comme un autre Prométhée, avoit fait par la science alchimique. Paracelse, De Naturâ rerum, enseigne la façon de produire ces petits hommes, et soutient que les pygmées, les faunes, les satyres et les nymphes ont été engendrés par la chymie. En effet je ne vois pas trop qu'il reste désormais autre chose à faire pour établir la possibilité de ces faits, si ce n'est d'avancer que la matière organique résiste à l'ardeur du feu, et que ses molécules peuvent se conserver en vie dans un fourneau de réverbère. (livre IV, p. 579-580)

De nombreuses notes s'apparentent à des « remarques » à la manière d'un La Bruyère : Rousseau y adopte la voix du moraliste et se fait le censeur intransigeant des mœurs contemporaines, prenant notamment pour cible l'un des objets d'élection du discours satirique, les femmes :

La ligue des femmes et des médecins m'a toujours paru l'une des plus plaisantes singularités de Paris. C'est par les femmes que les médecins acquièrent leur réputation, et c'est par les médecins que les femmes font leurs volontés. On se doute bien par là quelle est la sorte d'habileté qu'il faut à un médecin de Paris pour devenir célèbre. (livre I, note de la p. 256, p. 1306¹⁰)

^{10.} Cette note se trouve dans le deuxième brouillon de l'*Émile*, conservé à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, mais elle a été barrée dans le manuscrit ayant servi à l'impression (désigné par la lettre G dans notre édition de référence).

Il n'y avoit point de tailleurs parmi les anciens : les habits des hommes se faisoient dans la maison par les femmes. (livre III, p. 476)

Les femmes qui ont la peau assés blanche pour se passer de dentelle donneroient bien du dépit aux autres si elles n'en portaient pas. Ce sont presque toujours de laides personnes qui amènent les modes, auxquelles les belles ont la bétise de s'assujettir. (livre V, p. 714)

D'autres notes prennent la forme de « réflexions diverses » à la manière de La Rochefoucauld. Présents de l'indicatif à valeur de vérité générale, termes abstraits, tours impersonnels abondent dans l'annotation de l'Émile. La note acquiert, par ce biais, l'autonomie linguistique de l'aphorisme ou de la maxime :

L'attrait de l'habitude vient de la paresse naturelle à l'homme, et cette paresse augmente en s'y livrant [...] (livre II, p. 421)

Le tems perd pour nous sa mesure quand nos passions veulent régler son cours à leur gré. La montre du sage est l'égalité d'humeur et la paix de l'âme; il est toujours à son heure, et il la connoit toujours. (livre III, p. 459)

Rousseau ne borne toutefois pas l'aphorisme à la sphère morale. Il en élargit le champ d'application à la politique, par exemple pour formuler une sorte de réponse laconique à Montesquieu :

L'esprit universel des loix de tous les pays est de favoriser toujours le fort contre le foible, et celui qui a, contre celui qui n'a rien; cet inconvénient est inévitable, et il est sans exception. (livre IV, p. 524)

Mais dans ce registre politique, l'annotation peut aussi se fonder sur la maxime pour devenir le lieu de l'énonciation prophétique, comme dans cette célèbre note du livre IV :

Je tiens pour impossible, que les grandes monarchies de l'Europe aient encore long-temps à durer ; toutes ont brillé, et tout Etat qui brille est sur son déclin. J'ai de mon opinion des raisons plus particulieres que cette maxime ; mais il n'est pas à propos de les dire, et chacun ne les voit que trop. (livre IV, p. 468)

On voit que, même lorsqu'elles se présentent sous la forme d'énoncés généralisants, la plupart des notes de l'Émile sont loin d'effacer les marques de la subjectivité de l'énonciateur et nous font entendre au contraire une voix singulière dont l'inflexion et le rythme, tout autant que les thèses volontiers provocantes qu'elle soutient, sont immédiatement reconnaissables. Cette subjectivation du discours de la note est le deuxième trait remarquable de l'annotation dans l'Émile, et confirme une tendance globale dans l'œuvre de Rousseau : « la note est [...] généralement pour Rousseau le lieu du *en mon nom*. Du même coup, elle est l'espace où se manifeste le tempérament, l'espace privilégié du persiflage, de la polémique, de l'attendrissement, de la vengeance » . Assez fréquemment, les notes de l'Émile ne sont pas le lieu d'exposition d'un savoir mais celui du dévoilement ou de l'affirmation d'une identité.

Loin de toute neutralité, la voix singulière qui se fait entendre dans les notes de l'Émile est d'abord, et cela n'a rien pour surprendre, celle d'un Rousseau polémiste. La polémique vise parfois une cible indéterminée, et se manifeste alors notamment par le recours à des tournures antiphrastiques qui transgressent la règle implicite qui voudrait que l'annotation d'un traité théorique, ayant pour fonction principale de désambiguïser les énoncés du texte, ne brouille pas les instances d'énonciation en jouant de la polyphonie ironique. À l'inverse, ces antiphrases impliquent le lecteur de la manière la plus vive en le prenant à parti dans ses éventuels préjugés et en l'invitant à se désolidariser de ceux de ses contemporains. Ainsi de ces sarcasmes feints sur la simplicité des mœurs de Caton le censeur :

Quand on lit dans Plutarque que Caton le Censeur, qui gouverna Rome avec tant de gloire, eleva lui-même son fils dès le berceau [...]; on ne peut s'empêcher de rire des petites bonnes gens de ce tems-là, qui s'amusoient à de pareilles niaiseries; trop bornés, sans doute, pour savoir vaquer aux grandes affaires des grands hommes de nos jours. (livre I, p. 262)

Ou encore de cette indignation antiphrastique devant le dépouillement du jardin royal d'Alcinoüs, au septième livre de l'*Odyssée*,

^{11.} Y. Séité, « Les pratiques rousseauistes de la note », art. cit., p. 73.

« jardin dans lequel à la honte de ce vieux rêveur d'Homère et des princes de son tems on ne voit ni treillages ni statues ni cascades ni boulingrins ». (livre V, p. 784)

D'autres notes polémiques sont des attaques *ad hominem* et c'est en particulier le cas de toutes celles qui concernent Formey et son *Anti-Émile*. Sollicité par le libraire Néaulme, qui craignait d'être condamné pour le texte de Rousseau, Formey expurgea l'*Émile* pour en faire un texte édifiant . De là les remarques cinglantes que Rousseau multiplia en marge d'un exemplaire de l'édition originale en vue d'une nouvelle impression . Ces notes attribuent à Formey une fonction non négligeable dans la réception du texte puisqu'il incarne, dans la perspective d'une réédition, la figure idéale du mauvais lecteur. Ainsi, l'une des toutes premières notes du texte, à partir des éditions de 1782, relève ironiquement une erreur supposée d'interprétation de Formey qui aurait pris l'invocation générale aux « mères » pour une adresse de Jean-Jacques à la sienne :

On m'assure que M. Formey a cru que je voulois ici parler de ma mère, et qu'il l'a dit dans quelque ouvrage. C'est se moquer cruellement de M. Formey ou de moi. (note de la p. 242, p. 1293)

En vertu de son statut typographique particulier, qui la rend à la fois plus visible et plus cachée que le texte, la note permet aussi à Rousseau d'adresser des messages personnels à des destinataires plus ou moins identifiables. Figurent ainsi, dans l'*Émile*, quelques exemples particulièrement remarquables de ce qu'Yannick Séité a proposé d'appeler la « note adressée » : « message privé empruntant un mode de communication public » . Le destinataire de ces messages reste parfois mystérieux, comme dans cette note du livre I :

^{12.} Voir sur ce point l'article « Formey et Rousseau » d'André Bandelier dans le *Dictionnaire de Jean-Jacques Rousseau*, dir. Raymond Trousson et Frédéric S. Eigeldinger, Paris, Honoré Champion, 1996, p. 346-348.

^{13.} Voir plus haut note 5.

^{14.} Y. Séité, « Les pratiques rousseauistes de la note », art. cit., p. 51.

Il y a dans l'Académie de Genève et dans l'Université de Paris, des professeurs que j'aime, que j'estime beaucoup, et que je crois très capables de bien instruire la jeunesse, s'ils n'étaient forcés de suivre l'usage établi. *J'exhorte l'un d'entr'eux* à publier le projet de réforme qu'il a conçu. L'on sera peut-être enfin tenté de guérir le mal en voyant qu'il n'est pas sans remède. (livre I, p. 250; nous soulignons)

Mais par le détour de quelques notes, c'est surtout le dialogue interrompu avec Diderot qui semble se poursuivre à mots couverts (on sait au reste que c'est une note, dans la préface à la *Lettre à D'Alembert*, qui entraîna la rupture définitive avec Diderot). Tout se passe comme si certaines notes, dans l'*Émile*, étaient le moyen de prolonger de manière détournée un dialogue dont Rousseau ne parvenait pas à faire son deuil. C'est, semble-t-il, le cas de notes a priori purement théoriques dont on peut estimer que, par delà Helvétius ou d'autres représentants de ce que Rousseau stigmatise sous le nom de « philosophie moderne », elles visent essentiellement Diderot :

J'ai fait tous mes efforts pour concevoir une molécule vivante, sans pouvoir en venir à bout. L'idée de la matière sentant sans avoir des sens me paroit inintelligible et contradictoire; pour adopter ou rejetter cette idée il faudroit commencer par la comprendre, et j'avoüe que je n'ai pas ce bonheur-là. (livre IV, p. 575)

Détour typographique et tours impersonnels permettent d'adresser des messages cryptés, comme dans cette note du livre IV dont Pierre Burgelin estime avec raison que, sous couvert d'énoncés généralisants, elle a « évidemment un caractère personnel » et qu'elle vise Diderot :

L'attachement peut se passer de retour, jamais l'amitié. Elle est un échange, un contrat comme les autres ; mais elle est le plus saint de tous. Le mot d'*ami* n'a point d'autre corrélatif que lui-même. Tout homme qui n'est pas l'ami de son ami est très-sûrement un fourbe ; car ce n'est qu'en rendant ou feignant de rendre l'amitié qu'on peut l'obtenir. (livre IV, p. 520-521)

Mais le message le plus clairement adressé à Diderot est bien entendu la note célèbre du livre II :

Un auteur illustre dit qu'il n'y a que le méchant qui soit seul; moi je dis qu'il n'y a que le bon qui soit seul. Si cette proposition est moins sentencieuse, elle est plus vraye et mieux raisonée que la précédente. Si le méchant étoit seul quel mal feroit-il? C'est dans la société qu'il dresse ses machines pour nuire aux autres. Si l'on veut rétorquer cet argument pour l'homme de bien, je réponds par l'article auquel appartient cette note. (livre II, p. 341)

La proposition ici incriminée est au reste abusivement attribuée à Diderot puisqu'elle figure en réalité dans *Le Fils naturel*, et qu'elle est prononcée par Constance à l'intention de Dorval (personnage en lequel Rousseau pouvait avoir, il est vrai, quelques raisons de se reconnaître). Un tel énoncé aurait pu d'ailleurs s'interpréter plutôt comme une tentative de faire revenir Rousseau que comme une attaque injurieuse : la note comme lieu d'une communication détournée est aussi, par excellence, pour Rousseau l'espace du malentendu ou de la mauvaise foi.

Dans quelques notes, enfin, la voix de Rousseau prend des accents plus intimes encore, au point même d'anticiper sur les diverses formes du discours autobiographique pratiquées quelque temps plus tard. C'est alors à l'avènement d'une écriture de l'aveu et de la confession que l'on assiste, comme dans cette note de l'exemplaire C dans laquelle Rousseau justifie son refus de faire d'Émile un « faiseur de livres » :

Vous l'êtes bien, vous ; me dira-t-on. Je le fus pour mon malheur, je l'avoue ; et mes torts que je pense avoir assez expiés ne sont pas pour autrui des raisons d'en avoir de semblables. Je n'écris pas pour excuser mes fautes, mais pour empécher mes lecteurs de les imiter. (note de la p. 473, p. 1442)

On songera aussi à cette note manuscrite non datée (mais postérieure à juin 1762) déjà évoquée plus haut, et classée dans l'édition de la Pléiade parmi les « ébauches des *Confessions* », dans laquelle Rousseau souligne la valeur d'aveu d'une remarque du livre I au sujet des larmes amères que doit verser tout homme qui, ne pouvant remplir ses devoirs de père, a néanmoins eu l'imprudence de le devenir : « Tout lecteur sentira, je

^{15. «} J'en appelle à votre cœur ; interrogez-le ; et il vous dira que l'homme de bien est dans la société, et qu'il n'y a que le méchant qui soit seul » (Diderot, *Le Fils naturel*, acte 4, sc. 3).

m'assure qu'un homme qui n'a nul remords de sa faute ou qui veut la cacher au public se gardera de parler ainsi » .

Cette intense subjectivation du discours n'est toutefois pas le trait le plus paradoxal de l'annotation dans l'Émile. Sa caractéristique la plus frappante, en effet, est d'échapper régulièrement à la fonction de désambiguïsation généralement assignée à la note du traité pédagogique ou philosophique. Au lieu de dissiper toute ambiguïté, comme le voudrait l'abbé Girard, les notes de l'Émile se plaisent souvent à plonger le lecteur dans la perplexité, à troubler ses repères, voire à lui donner un sentiment de vertige. Ce refus de réduire les notes à leur fonction d'éclaircissement est d'autant plus sensible que certaines servent même parfois, à l'inverse, à proclamer le droit de ne pas donner d'explications jugées superflues (droit d'ailleurs maintes fois revendiqué par Rousseau, comme dans cette incise du livre II de l'Émile, p. 359 : « Il me semble que je pourrois aisément répondre à cela ; mais pourquoi toujours des réponses ? Si ma méthode répond d'elle-même aux objections, elle est bonne ; si elle n'y répond pas, elle ne vaut rien. Je poursuis ») :

...Combien de fois [...] ai-je déclaré que je n'écrivois point pour les gens à qui il faloit tout dire ? (livre III, note de la p. 437, p. 1420)

Tantôt je dis que les enfans sont incapables de raisonnement, et tantôt je les fais raisoner avec assés de finesse; je ne crois pas en cela me contredire dans mes idées, mais je ne puis disconvenir que je ne me contredise souvent dans mes expressions. (livre II, p. 345)

Loin de vouloir affirmer l'objectivité théorique de son propos, et loin de vouloir toujours se défendre de l'accusation récurrente de proposer des vues chimériques, Rousseau se plaît au contraire à *ne pas démentir* les critiques visant la dimension non seulement conjecturale mais proprement extravagante et visionnaire de ses théories. En témoigne notamment cette note du livre II qui, après s'être attaquée aux abusives prétentions à la vérité de la science contemporaine, anticipe la contre-attaque de l'adversaire :

^{16.} Fragment ms R. 92, f° 22 r° (OC, t. 1, p. 46).

...On nous donne gravement pour de la philosophie les rêves de quelques mauvaises nuits. On me dira que je rêve aussi ; j'en conviens ; mais ce que les autres n'ont garde de faire, je donne mes rêves pour des rêves, laissant chercher au lecteur s'ils ont quelque chose d'utile aux gens éveillés. (livre II, p. 351)

C'est au fond toute l'ambiguïté du statut générique de l'Émile qui se trouve ici non point du tout justifiée, mais revendiquée de la manière la plus provocatrice et la plus énigmatique. De manière générale, l'annotation dans l'Émile apparaît souvent comme un « intensificateur d'ambiguïtés » 17, un instrument paradoxal d'opacification et de fictionnalisation du texte. Car les notes de l'Émile sont loin d'avoir toutes le même statut énonciatif ou narratologique. Rousseau entretient même, semble-t-il, une savante confusion entre des instances a priori radicalement distinctes (le je de l'auteur de l'Émile et le je du gouverneur d'Émile), en particulier par le biais de notes qui jouent, de ce fait, un rôle capital dans l'indétermination générique du texte. En adoptant la terminologie de Gérard Genette, on peut qualifier ces notes de « fictionnelles » et les définir en l'occurrence comme « celles dont le destinateur est ou peut être lui-même fictif, en l'occurrence celle où le je qui y figure est équivoque puisqu'il peut s'agir soit de l'auteur du traité, soit du narrateur du récit fictif de l'éducation d'Émile »

On remarque d'ailleurs une accentuation de ce phénomène au fil du texte, conformément à un glissement général du traité vers la fiction romanesque (celle-ci s'épanouissant au livre V). On ne trouve, en effet, aucune note « fictionnelle » au livre I. Mais on en trouve au moins une au livre II où, paradoxalement, c'est le *je* du gouverneur situé dans l'univers semi-romanesque d'Émile qui intervient en note alors que l'instance subjective s'exprimant dans le paratexte d'un traité est censée être l'auteur lui-même. Une autre note, au livre III, permet d'observer un glissement

^{17.} Pour emprunter à Jean-Marie Gleize une formule employée dans le présent recueil.

^{18.} Voir Gérard Genette, Seuils, Paris, Seuil, 1987, p. 312 et sv.

^{19.} Laurence Mall, Émile ou les figures de la fiction, Oxford, The Voltaire Foundation, SVEC 2002 : 04, p. 16-17.

^{20. «} On doit concevoir que je ne résous pas ses questions quand il lui plaît, mais quand il me plaît; autrement ce seroit m'asservir à ses volontés et me mettre dans la plus dangereuse dependance où un gouverneur puisse être de son élêve » (livre II, p. 339).

presque imperceptible entre les deux instances, l'auteur se transformant en gouverneur par le jeu ambigu d'un pronom possessif pouvant renvoyer au créateur d'un personnage ou à l'éducateur d'un enfant :

Le goût que *je suppose* à *mon élève* pour, la campagne est un fruit naturel de son éducation. D'ailleurs, n'ayant rien de cet air fat et requinqué qui plaît tant aux femmes, il en est moins fêté que d'autres enfants [...]. *Je me suis gardé* de lui apprendre à leur baiser la main, à leur dire des fadeurs, pas même à leur marquer préférablement aux hommes les égards qui leur sont dûs. (livre III, p. 465; nous soulignons)

La plus remarquable de ces notes « fictionnelles » (dont on trouve aussi quelques exemples au livre IV) se trouve toutefois dans le livre V et concerne les mains de Sophie 21. Sa situation mérite d'être brièvement rappelée : le père de Sophie la gronde pour sa délicatesse excessive et lui donne en exemple la fille d'Alcinoüs : « Croyez-vous, poursuit-il, qu'elle eut dédaigné de toucher aux serviettes sales, en disant qu'elles sentoient le graillon? » (p. 784). Après avoir ainsi délégué au père le rappel des sévères exigences de la simplicité rustique, Rousseau insère ici une note pour le moins remarquable : « J'avoue que je sais quelque gré à la mère de Sophie de ne lui avoir pas laissé gâter dans le savon des mains aussi douces que les siennes » (p. 784). Plutôt que de voir en ce je celui du gouverneur, et dans la note une « véritable métalepse narrative » 22, on l'analysera ici comme celui de l'auteur lui-même, la note semblant avoir exactement le même statut que celles qu'on trouve souvent dans La Nouvelle Héloïse, dont Yannick Séité a montré que, contrairement aux notes des Lettres persanes ou des Liaisons dangereuses, ce n'est pas une instance fictive qui s'y exprime mais bien un je qui est « celui, absolument, de Rousseau »²³.

Autrement dit, il semble qu'on ait affaire ici à une sorte de paradoxe pirandellien où l'auteur Rousseau se montre heureusement surpris de

^{21.} Laurence Mall en souligne l'importance à juste titre (op. cit., p. 17), mais notre analyse, on le verra, diffère assez sensiblement de la sienne.

^{22.} C'est l'interprétation de Laurence Mall (op. cit., p. 17).

^{23.} Y. Séité, « Les pratiques rousseauistes de la note », art. cit., p. 60. Voir aussi, du même auteur : *Du livre au lire : La Nouvelle Héloïse, roman des Lumières*, Paris, Champion, 2002.

l'indépendance de ses personnages, et de leur liberté par rapport aux principes qui se trouvent énoncés par ailleurs dans le traité. Car c'est bien Rousseau lui-même qui se réfugie dans cette note et, dans une parfaite inconséquence avec les principes revendiqués par ailleurs dans le texte et dans toute son œuvre, exprime le dégoût que suscite en lui l'idée d'un contact entre un corps féminin idéalisé et les nécessités triviales de la cuisine et du ménage ²⁴. Loin d'être le lieu de l'éclaircissement et de la désambiguïsation, la note permet ici au contraire à Rousseau de signifier « le système contradictoire de son désir et le jeu complexe de l'oralité » ²⁵, puisque craindre l'odeur du graillon et la gerçure du savon, c'est bien sûr « retomber dans le jeu du riche » ²⁶.

Mais les notes les plus fascinantes, à cet égard, se trouvent incontestablement dans le célèbre épisode du livre III du bateleur et du canard aimanté. On rappellera, aussi brièvement que possible, les éléments essentiels de cette séquence particulièrement complexe 27 . Il s'agit d'administrer à Émile une leçon de physique et de trouver le moyen de faire « une boussole qui nous tienne lieu de méridienne ». Le gouverneur conduit alors Émile à la foire :

Un jour nous allons à la foire; un joueur de gobelets attire avec un morceau de pain un canard de cire flottant sur un bassin d'eau. Fort surpris, nous ne disons pourtant pas : c'est un sorcier; car nous ne savons ce que c'est qu'un sorcier. [...]

De retour au logis, à force de parler du canard de la foire nous alons nous mettre en tête de l'imiter : nous prenons une bonne aiguille bien aimantée, nous l'entourons de cire blanche que nous façonnons de nôtre mieux en forme de canard [...]. Nous posons sur l'eau le canard, nous approchons du bec un anneau de clef, et nous voyons avec une joye facile

^{24.} On trouvera une analyse plus développée et plus argumentée sur ce point dans nos *Espaces du féminin dans le roman français du dix-huitième siècle*, Oxford, Voltaire Foundation, SVEC 2004 : 01, p. 79-80.

^{25.} Jean-Claude Bonnet, « Le système de la cuisine et du repas chez Rousseau », *Poétique*, n° 22, 1975, p. 263.

^{26.} *Ibid*.

^{27.} Pour une analyse plus détaillée de cette séquence ainsi que de ses différentes interprétations par la critique, voir Béatrice Durand-Sendrail, « Jean-Jacques ou l'aporie du bon maître », Études Jean-Jacques Rousseau, 1997, n° 9, p. 41-57.

à comprendre que nôtre canard suit la clef, précisément comme celui de la foire suivoit le morceau de pain. (livre III, p. 437)

Émile et le gouverneur retournent aussitôt à la foire, et l'enfant triomphant parvient à attirer le canard avec un morceau de pain dans lequel est caché un morceau de fer, à la grande admiration de l'assistance. Le lendemain, toutefois, le canard se détourne obstinément du morceau de pain de l'enfant. L'humiliation est à son comble quand le bateleur prend le pain, ôte le fer devant tout le monde et parvient néanmoins à attirer mystérieusement le canard. Le lendemain matin, le bateleur vient chez le gouverneur et se plaint amèrement :

Que nous avoit-il fait pour nous engager à vouloir décrediter ses jeux et lui ôter son gagne-pain? Qu'y a-t-il donc de si merveilleux dans l'art d'attirer un canard de cire pour acheter cet honneur aux dépens de la subsistance d'un honnête homme? (p. 439)

Le bateleur révèle ensuite le tour qui lui a permis d'humilier Émile :

...il nous montre sa machine, et nous voyons avec la derniére surprise qu'elle ne consiste qu'en un aimant fort et bien armé, qu'un enfant caché sous la table faisait mouvoir sans qu'on s'en apperçut ». Le bateleur finit son discours par de vifs reproches au gouverneur : « Il part et nous laisse tous deux très-confus. (p. 440)

Dans une note de l'exemplaire C placée tout au début de la séquence, Rousseau relève la ridicule erreur d'interprétation dont Formey se serait rendu coupable :

Je n'ai pu m'empêcher de rire en lisant une fine critique de M. Formey sur ce petit conte : « Ce joueur de gobelets, dit-il, qui se pique d'émulation contre un enfant et sermonne gravement son instituteur est un individu du monde des Émiles ». (note de la p. 437, p. 1420)

En réponse à cette attaque contre l'artifice d'un épisode reposant sur la fiction d'un univers purement chimérique, Rousseau donne une explication assez vertigineuse : loin de nier l'intrusion d'une dimension artificielle dans le traité théorique, il dévoile une théâtralisation complète

de toute la séquence. Le joueur de gobelets n'aurait fait en réalité que réciter des paroles soufflées par le gouverneur :

Le spirituel M. de Formey n'a pu supposer que cette petite scène étoit arrangée et que le bâteleur étoit instruit du rolle qu'il avoit à faire ; car c'est en effet ce que je n'ai point dit. Mais combien de fois, en revanche, ai-je déclaré que je n'écrivois point pour les gens à qui il faloit tout dire!

Or, Rousseau ne peut ignorer que, de fait, le lecteur a bien des chances de n'avoir pas percé à jour cette théâtralisation supposée. Car contrairement à d'autres épisodes de manipulation d'Émile, cette séquence se signale par l'absence totale d'avertissement, et même par une série de pièges, en particulier un usage des pronoms qui enveloppent Émile et le gouverneur dans une même humiliation (« [le bateleur] part et nous laisse tous deux très confus »)²⁸. Une autre note de Rousseau y insiste pourtant :

Ai-je dû supposer quelque lecteur assez stupide pour ne pas sentir dans cette réprimande un discours dicté mot-à-mot par le gouverneur pour aller à ses vues? A-t-on dû me supposer assez stupide moi-même pour donner naturellement ce langage à un bâteleur? Je croyois avoir fait preuve au moins du talent assez médiocre de faire parler les gens dans l'esprit de leur état. Voyez encore la fin de l'alinea suivant. N'étoit-ce pas tout dire pour tout autre que M. Formey? (note de la p. 440, p. 1421)

Puis à nouveau une troisième : « Cette humiliation, ces disgraces sont donc de ma façon et non pas de celle du bâteleur » (p. 1421).

Selon certains commentateurs, ces notes seraient pour Rousseau l'occasion d'une reconstruction a posteriori lui permettant de répondre à une critique qui l'aurait mis dans l'embarras²⁹. En réalité, on serait plutôt

^{28.} D'après le critique américain Robert Ellrich, qui s'est intéressé à cette séquence, une petite enquête menée auprès de son entourage aurait d'ailleurs révélé que sur une trentaine de lecteurs, pas un seul n'avait soupçonné l'intervention cachée du percepteur. Voir R. J. Ellrich, *Rousseau and his reader : the rhetorical situation of the major works*, Chapel Hill, University of North Carolina Press [1969], p. 53-54.

^{29.} C'est la lecture de R. Ellrich (op. cit.), mais aussi, manifestement, de B. Durand-Sendrail, même si elle indique d'ailleurs ne pas voir la nécessité de prendre parti : « Pris à parti par le commentaire de Formey, [Rousseau] réagit en inventant après coup une

tenté ici de faire crédit à Rousseau. Une telle interprétation semble non seulement plus féconde, mais elle implique une manipulation fort dans la manière de Rousseau, si l'on en juge notamment par l'épisode fameux du pèlerinage de Saint-Preux et Julie à Meillerie au livre IV de *La Nouvelles Héloïse*, probable expérimentation thérapeutique de Wolmar, que rien n'indique pourtant explicitement comme telle . De fait, ces notes ne font que confirmer une exigence majeure de l'*Émile*: la sphère dans laquelle évolue l'enfant doit être placée sous la totale maîtrise du gouverneur. Le monde d'Émile n'est pas factice au sens où l'entendait Formey. Il est, de manière beaucoup plus troublante, un monde entièrement truqué: univers de chausses trappes et de faux-semblants, où les séquences de manipulation ne se réduisent nullement à celles qui sont explicitement désignées comme telles.

De même que, dans les *Entretiens sur la pluralité des mondes* de Fontenelle, l'habile machiniste caché dans le parterre est le seul à deviner que le vol de Phaéton s'explique par un système de poids et de contrepoids, de même seul le « suffisant » lecteur peut deviner les ressorts secrets de cette séquence de l'*Émile*. Autrement dit, ces trois notes révèlent que la place assignée au lecteur par Rousseau est exactement analogue à la position d'Émile à l'égard du canard aimanté. Elles ont pour effet de répéter la pédagogie sinon « perverse » du moins des plus retorses du gouverneur à l'échelle du texte puisqu'elles conduisent à infliger au (mauvais ?) lecteur la même humiliation qu'à Émile.

S'affranchissant souvent d'une relation de dépendance qui semble pourtant constitutive de la note à l'égard du texte, l'annotation de l'Émile est aussi le lieu paradoxal d'une intense subjectivation du discours. Mais c'est surtout au regard de l'ambiguïté générique et de la réception de

connivence entre Jean-Jacques et le bateleur, alors qu'au départ, l'épisode avait peut-être plutôt été conçu comme un exemple de solidarité dans la faute » (art. cit., p. 52).

^{30.} Voir sur ce point notre étude « "Les monuments des anciennes amours": lieu de mémoire et art de l'oubli dans *La Nouvelle Héloïse* », dans *Le Temps de la mémoire, Le flux, la rupture, l'empreinte*, Actes du colloque de Bordeaux (10-12 mars 2005), éd. D. Bohler, PU Bordeaux, à paraître. Voir aussi René Démoris, « De Marivaux à *La Nouvelle Héloïse*. Intertexte et contre-texte, entre fantasme et théorie », dans *L'Amour dans la Nouvelle Héloïse. Texte et intertexte*, Actes du colloque international de Genève (10-12 juin 1999), éd. J. Berchtold et F. Rosset, Genève, Droz, *Annales de la Société Jean-Jacques Rousseau*, t. XLIV, 2002, p. 335 et sv.

l'œuvre que ces notes prennent sens et valeur. Car elles ne font pas que « reproduire l'ambiguïté du système d'énonciation qui confère au texte dans son ensemble son statut incertain » 31. Opératrices d'ambiguïtés précieuses et de fictionnalisations troublantes, les notes de l'Émile incitent aussi à penser ensemble deux relations pédagogiques d'une égale complexité : celle qui unit le gouverneur à Émile et celle que Rousseau noue avec le lecteur.

Christophe MARTIN Université de Rouen-CÉRÉdI

³¹ Laurence Mall, op. cit., p. 17 (nous soulignons).